

*Proposition présentée par les députés :
Mmes et MM. Salika Wenger, Magali Orsini,
Jocelyne Haller, Jean-Marie Voumard, Daniel
Sormanni, Henry Rappaz*

Date de dépôt : 18 septembre 2014

Proposition de résolution pour une diffusion des débats du Grand Conseil accessible à toutes et tous et gratuite

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que les débats du Grand Conseil ne sont plus diffusés à la télévision depuis le début de l'année 2014 ;
- qu'une diffusion uniquement sur internet est insuffisante car difficilement accessible pour une part importante de la population ;
- que la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), notamment à ses articles 8 et 19, prévoit le principe de la publicité des séances du Grand Conseil ;
- que la diffusion télévisée est un moyen approprié d'assurer une plus grande transparence à nos débats et discussions ;
- que la publicité de ces séances implique l'accès à cette diffusion libre et gratuite pour la population ;

invite le Bureau du Grand Conseil

- à prévoir une diffusion télévisée des débats du Grand Conseil sur une chaîne hertzienne et/ou câblée gratuitement accessible à tous les citoyens du canton dans un délai aussi rapide que possible ;
- à provisionner la somme du coût négocié, nécessaire à cet effet.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La diffusion en direct des séances du Conseil municipal genevois est vue par une grande partie de la population qui s'est étonnée et parfois irritée de ne pas pouvoir assister en direct aussi aux séances du parlement de notre canton. Cette population composée en grande partie de personnes âgées n'a pas exactement le profil de hackers. La diffusion sur internet a donc rendu nos séances plus difficiles d'accès à ces personnes.

Les 200 000 F que le Grand Conseil octroyait à une chaîne locale chaque année depuis 2008 l'était expressément pour la retransmission en direct des séances du parlement cantonal. La loi sur la radio et la télévision interdit clairement le sponsoring d'émission politique. Le Bureau du Grand Conseil, rappelé à l'ordre par l'OFCOM, a rompu la convention qui le liait à cette chaîne locale avant d'avoir trouvé une solution. Les discussions ont repris avec le Bureau du Grand Conseil début janvier, nous sommes au mois de septembre et personne ne voit rien venir.

La Ville de Genève, bien qu'actionnaire minoritaire de la chaîne, verse à cette même chaîne locale 255 000 F par année. Cette somme prend la forme d'une subvention générale à la chaîne sans mention expresse de la diffusion en direct des séances publiques du Conseil municipal. Cette formule fonctionne en Valais pour Canal 9 et pour La Télé à Vaud-Fribourg. Le versement n'est plus donc plus formellement lié aux frais de retransmission des débats mais devient un soutien à un média dont les émissions contribuent à l'instruction civique et le problème est un ainsi résolu dans ces cantons.

Il va de soi que les citoyens demandeurs de cette prestation ne doivent pas payer ou demander expressément à recevoir cette retransmission, car par la redevance télé ils payent déjà ce droit. Il serait donc logique que cette prestation, importante pour la légitimité du travail de représentants du peuple que nous sommes, leur soit diffusée sans aucun frais d'aucune sorte. Comme il n'existe aucun service « gratuit », il revient au Grand conseil d'assumer la responsabilité financière de ces retransmissions.